

6 mars 2012

11 - INT - 614



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 06 MARS 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

Interpellation

## L'égalité est aussi une affaire de cœur

Biologiquement, les femmes sont mieux protégées que les hommes des modifications pathologiques de leurs artères. Elles le doivent principalement à leurs hormones féminines. Cette action protectrice s'estompe avec la ménopause.

Cela dit, depuis plusieurs décennies, le nombre de maladies cardiovasculaires est en constante progression chez les femmes notamment en raison de l'augmentation des comportements à risque : tabac, stress, cholestérol, surpoids, diabète, manque d'exercice physique.

En France, suite à une recherche de la Fondation Recherche Cardio-Vasculaire montre que malgré cette évolution, le dépistage et la prise en charge de ces pathologies semblent empreints d'un certain sexisme. De fait, une femme a actuellement 20% de chances de moins qu'un homme de se voir proposer un bilan cardiovasculaire (ou test d'effort) et 40% de chances de moins de bénéficier d'une angiographie. Cette différence de traitement a des conséquences directes sur la mortalité : ainsi 55% des accidents cardiaques sont fatals aux femmes, contre 43% chez les hommes.

Et, contrairement aux idées reçues, les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de mortalité féminine après 55 ans, loin devant les cancers, à l'origine de 17 % des décès.

Fort de ces constats, la Fondation a décidé de lancer un programme spécifique de recherche clinique et fondamentale pour les femmes. Parallèlement à cette initiative, la fondation va lancer une campagne pour sensibiliser le grand public sur les inégalités entre les sexes et renforcer la prévention de la santé du cœur des femmes

À la lumière de ces informations, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. Si une telle recherche ou enquête statistique a déjà été conduite ou est envisagée dans notre canton
2. D'étudier l'opportunité de mettre en œuvre une campagne d'information à l'égard des patientes, mais également du corps médical.

Stéphanie Apothéloz, Lausanne

*Stans développement*